

## AVIS PUBLIC

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté, lors de sa séance tenue le 4 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025,

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
13 janvier	19 h 30	7 juillet	19 h 30
3 février	19 h 30	4 août	19 h 30
10 mars	19 h 30	8 septembre	19 h 30
7 avril	19 h 30	1 <sup>er</sup> octobre (mercredi)	19 h 30
5 mai	19 h 30	10 novembre	19 h 30
2 juin	19 h 30	1 <sup>er</sup> décembre	19 h 30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Apollinaire, ce 5 novembre 2024.



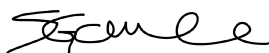
Stéphanie Gaudreau,  
Directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 5 novembre 2024, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 5 novembre 2024.



Stéphanie Gaudreau,  
Directrice générale